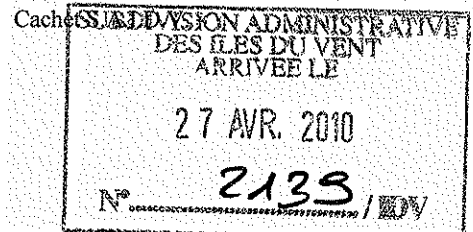


POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI
VILLE DE PIRAE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DELIBERATION N°23/2010
DU 21 AVRIL 2010

Approuvant le projet de PGA
de la commune de Pirae

Date de convocation :
13 avril 2010
Date d'affichage :
13 avril 2010

Résultats des votes

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée
à l'unanimité

Affichage du compte rendu
du conseil municipal le :

26 AVR. 2010

Affichage de la présente
délibération le :

28 AVR. 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix, le vingt et un du mois d'avril à dix huit heures,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur Alvest TEFAATAU et Madame Maïte LEQUERRE ont été désignés pour remplir cette
fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges		X	Béatrice VERNAUDON
4	MOE Elisabeth		X	A quitté la salle en donnant procuration à JB TERIEROOITERAI
5	TEANOTOGA Hinano	X		
6	TICCHI née VIRGILE Christiane Tiare	X		
7	ATIU Marc		X	A quitté la salle en donnant procuration à Hinano TEANOTOGA
8	TEFAATAU Alvest	X		
9	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
10	LEQUERRE Maïte	X		
11	PROKOP Alban	X		
12	BENNETT William	X		
13	POMARE Wilfred		X	
14	TOUAITAHUATA Charles	X		
15	TANÉPAU Viora	X		
16	YAO THAM SAO Elisa	X		
17	TUEINUI Noël		X	A quitté la salle en donnant procuration à William TICCHI
18	TICCHI William	X		
19	TEANINIURAITEMOANA Laiza		X	
20	TAPUTU Karine		X	Viora TANÉPAU
21	TAURAA Stéphanie		X	A quitté la salle en donnant procuration à Mairai SUN
22	TAVAE Imelda	X		
23	DU SOUICH Audrey		X	
24	MAI Teruirau		X	
25	MACE Miriama		X	
26	BREMOND Madeleine		X	
27	TEMARII Tahiri		X	
28	LICHTLE Yvette	X		
29	MERCERON Armelle	X		
30	FRITCH Edouard		X	
31	FREBAULT Pierre		X	
32	TETUAETARA Théodore	X		
17			15	6

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE
(ILE DE TAHITI)**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du maire de la commune ;**

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- Vu** la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- Vu** L'arrêté 971/PR du 24 novembre 1997 ordonnant l'établissement du plan général d'aménagement de la commune de Pirae
- L'arrêté 280/CM du 29 septembre 2004 ordonnant à nouveau l'établissement du plan général d'aménagement de la commune de Pirae
- Vu** l'avis favorable de la commission de la qualité de la vie réunie le 29 mars 2010;
- Vu** les explications fournies par Mme Béatrice VERNAUDON, Maire

Après en avoir délibéré
en sa séance du **21 avril 2010**

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	23
POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTÉ

- Article 1^{er} :** Le Conseil Municipal approuve le projet de Plan Général d'Aménagement de la commune de PIRAE, au travers des divers documents ci-après désignés, à savoir :
- pièce n°1, Rapport de présentation ;
 - pièce n°2, Règlement ;
 - pièce n°3, Plan de zonage n°36 de l'ensemble de la commune à l'échelle 1/20 000ème ;
 - pièce n°4, Plan de zonage n°36-1a de la plaine littorale de la commune, à l'échelle 1/2000ème ;
 - pièce n°5, Plan des emprises réservées, n°36-1b de la plaine littorale de la commune, à l'échelle 1/2000ème ;
 - pièce n°6, Plan des servitudes n°36-1c de la plaine littorale de la commune, à l'échelle 1/2000ème ;
 - pièce n°7, Plan de zonage n°36-2a de la partie plaine de la commune, à l'échelle 1/2000ème ;
 - pièce n°8, Plan des emprises réservées, n°36-2b de la partie plaine de la commune, à l'échelle 1/2000ème ;
 - pièce n°9, Plan des servitudes n°36-2c de la partie plaine de la commune, à l'échelle 1/2000ème ;
 - pièce n°10, Plan de zonage n°36-3a de la partie montagne de la commune, à l'échelle 1/2000ème ;
 - pièce n°11, Plan des emprises réservées, n°36-3b de la partie montagne de la commune, à l'échelle 1/2000ème ;
 - pièce n°12, Plan des servitudes n°36-3c de la partie montagne de la commune, à l'échelle 1/2000ème ;

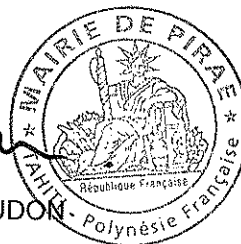
Article 2. : Le maire est autorisé à engager la suite de la procédure d'approbation pour l'entrée en vigueur du plan général d'aménagement de la commune de Pirae.

Article 3. : La présente délibération, qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera, est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire

Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le.....2.7. AVR. 2010.....

et publication du 2 8 AVR. 2010.....

Le Maire,

Béatrice VERNAUDON

